



CHEVINAY
69210

Tel : 04 74 70 42 63
Fax : 04 74 70 37 02

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°6 / 2024

Le Maire de la Commune de CHEVINAY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – articles L 2212 et L 2213,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande de l'entreprise **HERVÉ MARTINEAU**, concernant des travaux de pose des enduits de l'Église, du **mardi 20 au vendredi 23 février 2024**, il convient d'interdire le stationnement sur le parking de l'Église.

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking de l'Église du **mardi 20 au vendredi 23 février 2024**.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise susdite,
- SDMIS,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chevinay, le 20 février 2024

Richard CHERMETTE,

Maire de Chevinay

